



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/457

Concession de service public de la fourrière automobile – Rapport annuel du délégataire
EGS-Lyon pour l'exercice 2019.

Direction Régulation Urbaine

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/457 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE
AUTOMOBILE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
EGS-LYON POUR L'EXERCICE 2019.

(DIRECTION RÉGULATION URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ce rapport :

- est examiné par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), en application de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lors de sa séance du 11 décembre 2020 ;

- est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L 1411-3 du CGCT.

II- Propositions :

L'entreprise Enlèvement gardiennage services Lyon (EGS), filiale d'EFFIA stationnement, est la titulaire de cette délégation de service public depuis le 1^{er} août 2019 jusqu'au 31 juillet 2024.

L'année 2019 est donc la première année d'exercice comptable pour EGS, pour cinq mois d'activité.

Au cours de ces cinq mois, EGS a effectivement mis en fourrière 7 099 véhicules, en a restitué juste avant enlèvement 238, et déplacé 331. 5 986 véhicules ont été restitués à leur propriétaire et 780 véhicules ont été mis en destruction.

Au 31 décembre 2019, EGS employait 27 salariés. Les locaux sont ouverts au public du lundi au samedi de 7h à 20h, et les dimanches et jours fériés de 8h à 12h.

Le compte de résultat d'exploitation fait état de 882 870 € de recettes, 922 681 € de charges, soit un déficit d'exploitation de 39 811 €

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 1411-3 et L 1413-1 ;

Vu ledit rapport ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activité 2019 de l'entreprise Enlèvement Gardiennage Services Lyon pour la délégation de service public de la fourrière automobile.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET